ASM

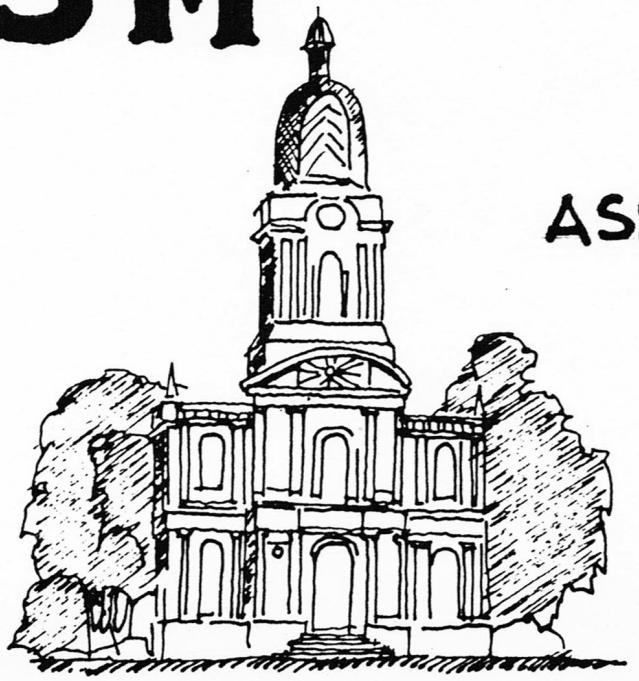

ASSOCIATION POUR
LA SAUVEGARDE
DE MORGES

BULLETIN D'INFORMATION

CASE 218 MORGES 2 CCP 10-17957-7

N°2
Juillet 87

E D I T O R I A L

Prévenir vaut mieux que guérir

Guérir coûte en souffrances et en argent. Une maladie est souvent douloureuse, parfois incurable, mortelle même; elle coûte toujours cher à la société.

La prévenir n'est possible que par des mesures collectives et contraignantes: des vaccinations, le port de protections: casques, protège-tibias, ceintures de sécurité, etc...

Cette vérité vaut aussi en architecture et en urbanisme. Une construction sauvage ou hors de proportion reste une verrue qu'il faut cautériser! Les immeubles de la Gracieuse écrasent la maison de maître qui n'est même pas centrée parmi les constructions modernes; la caserne des pompiers implantée trop près de l'autoroute interdit une route express continuant Peyrollaz. Une erreur de style peut léser un ensemble; la vitrine à l'étage de la maison Cauderay était une erreur, heureusement corrigée, mais à quel prix ?

Prévenir est donc indispensable. Pour cela, la Municipalité s'entoure de commissions consultatives et dispose d'un plan des zones; mais les contraintes financières sont telles que le nouveau plan tarde à voir le jour.

Aussi l'ASM, organe apolitique et totalement indépendant, a demandé un plan d'intentions et examine en détail toute mise à l'enquête.

Un plan d'intentions non contraignant permet de naviguer à longue échéance et d'éviter des surdosages: si chaque plan de quartier prévoit un garage souterrain et des grandes surfaces, Morges étouffera sous les voitures et le commerce local sera asphyxié.

Le bulletin d'aujourd'hui aimerait vous montrer notre analyse des mises à l'enquête.

Et dans tout cela, que devient la liberté du propriétaire obligé de se plier aux lois ? La prévention est contraignante. "Plus de libertés n'est jamais trop demander"; mais la liberté commence par le respect du voisin: ne lui faites pas ce que vous n'aimeriez pas que l'on vous fît. Vivre en société impose des restrictions que Robinson pouvait ignorer sur son île.

Enfin, Liberté et Patrie ornent notre blason: patrie signifie aussi patrimoine à sauvegarder à tout prix.

ANALYSE DES MISES A L'ENQUETE EN 1986

1. Constat général

76 mises à l'enquête publique ont eu lieu en 1986. Constatons d'abord l'augmentation de leur nombre par rapport aux 48 enquêtes de l'année précédente. Quand le bâtiment va, tout va, Dieu merci.

Mais il faut faire une distinction entre les objets importants et les nombreuses enquêtes de portée secondaire. Or des mises à l'enquête importantes ont eu lieu l'année dernière.

Rappelons pour mémoire:

- la construction d'un immeuble commercial et d'habitation à Pré Maudry.
- l'immeuble d'habitation dans le plan d'extension partiel (PEP) de la Baie.
- les immeubles d'habitation à Chanel 16.
- les mises à l'enquête dans le cadre du PEP "En Bellevue": ce nouveau quartier est aujourd'hui, à l'exception d'une seule parcelle, entièrement occupé.
- l'immeuble d'habitation sur la parcelle de la Prairie.
- la démolition de l'usine Morgia.
- le tennis de la Vogeaz.
- enfin et surtout le plan des zones.

2. Projets dans la vieille ville

Une douzaine de projets concernent la vieille ville ou les quartiers immédiatement limitrophes. Il s'agit d'une augmentation très importante des interventions dans ce secteur: transformations intérieures, mise en valeur des combles, surélévations des faîtes. Pris isolément, ces projets n'ont généralement pas donné lieu à des remarques. Il est même réjouissant de constater que le patrimoine immobilier de la vieille ville est entretenu et bien exploité. Une proportion équilibrée entre logements et surfaces commerciales ou bureaux est généralement indiquée sur les plans; mais elle nous semble parfois proche de la limite de l'acceptable, si nous voulons maintenir un centre ville vivant et agréable.

La rapidité de l'évolution et l'importance des projets touchant à la vieille ville posent cependant quelques points d'interrogation:

- quel sera le visage du centre ville dans 10 ans ?
- qui pourra payer les loyers, généralement très chers, de ces appartements rénovés ?

- qui empêchera ces logements d'être transformés "en douce" en bureaux ?

- à supposer qu'elles en aient la volonté, nos autorités sont-elles vraiment en mesure de lutter contre les forces du marché ?

Selon son tempérament et ses convictions, le lecteur apportera lui-même une réponse à ces questions.

3. Interventions de l'ASM

Abstraction faite de nos interventions au sujet du plan des zones, sur lesquelles nous reviendrons dans notre prochain bulletin, l'ASM a réagi à 10 enquêtes publiques, sous forme de remarques, prises de positions, propositions ou oppositions.

5 mai	"En Bellevue": remarque sur le fait que le projet mis à l'enquête, de faible importance il est vrai, est en réalité déjà exécuté depuis plusieurs mois !!
5 mai	"En Bellevue": remarques sur les limites d'occupation des terrains, en relation avec le plan des zones, à l'occasion de la mise à l'enquête de 3 villas jumelles dans le plan d'extension partiel.
7 mai	La Prairie: opposition à la mise à l'enquête d'un immeuble en bordure de l'autoroute, dans l'un des secteurs sensibles du plan des zones.
15 mai	Plan de quartier de la Gare: remarques sur une enquête d'implantation. S'agissant visiblement d'un "projet de combat" pour accélérer le processus de planification et de décision politique dans ce secteur délicat, l'ASM adresse à la Municipalité une offre de collaboration.
27 mai	Remarques sur la non-cohérence du plan de protection des arbres avec les règlements de certains plans d'extension partiels. Nous proposons à la Municipalité de passer en revue systématiquement ses plans pour éviter des surprises lors des mises à l'enquête; l'affaire du cèdre, près de l'Hôtel du Lac, est une illustration de ce manque de cohérence: il avait été simplement "oublié" sur le plan de mise à l'enquête.
28 juillet	L'ASM exige un dossier mieux documenté pour une transformation de façade à la Grand'Rue 61.
29 août	Démarche identique au sujet d'une transformation à la rue Louis de Savoie 56.
29 août	Prise de position en faveur d'un projet dérogeant au règlement du PEP de la Baie, avec mise en garde au sujet de la protection des arbres existants.

28 octobre — Démolition de l'usine Morgia: remarques sur l'opportunité d'une démolition à court terme de tout ou partie des immeubles, compte tenu de l'échéance encore lointaine de l'achèvement d'un projet de remplacement, l'usine étant située dans le secteur du plan de quartier de la Gare.
Nous rappelons la nécessité impérieuse d'établir un plan directeur, pour éviter de régler des problèmes urgents sans une vision d'ensemble du développement de la ville. La Municipalité nous donne partiellement raison en refusant, pour l'instant, le permis de démolition de l'immeuble d'habitation.

1 décembre — Courts de tennis de la Vogeaz: l'ASM s'oppose au projet, jugeant l'implantation inadéquate. Elle propose une autre implantation et souligne la nécessité d'établir un plan directeur des besoins sportifs. Ce projet ayant soulevé une vive opposition dans le quartier concerné, la Municipalité a refusé le permis de contruire. Une solution de remplacement satisfaisante a été trouvée au Parc des sports.

4. En conclusion:

Fidèles à nos statuts et à nos principes, tout au long de l'année nous avons essayé d'éviter l'écueil du négativisme et de l'obstruction systématique. Nos prises de position étaient rarement des oppositions. Elles comportaient souvent des éléments constructifs, une voie de solution, voire des offres de collaboration.

Force est de constater qu'à première vue cette tactique n'est guère payante: la Municipalité n'a répondu que rarement à nos prises de position. Nous pourrions penser que seule la méthode pure et dure de l'opposition systématique est efficace. Nous nous refusons pour l'instant à franchir ce pas. D'une part nous ne sommes qu'au début de notre activité, d'autre part nous avons tout de même enregistré quelques succès, dont le plus significatif est certainement la mise en chantier d'un plan directeur, réclamée dans plusieurs de nos prises de position.

A l'avenir, notre avis sera d'autant mieux écouté que l'ASM représentera un courant d'opinion important, rassemblant un maximum de Morgiens, toutes tendances politiques confondues.

Donc: adhérez à l'ASM et faites de la propagande pour notre association !

F L A S H - I N F O R M A T I O N S

Riond-Bosson

La zone industrielle de Riond-Bosson se remplit à vue d'oeil: les mises à l'enquête se succèdent, et nous avons même découvert des projets d'une qualité architecturale certaine.

Le succès de la zone confirme notre postulat de recherche d'un certain équilibre entre places de travail et population résidante. Le territoire communal morgien est certes réduit et offre peu de possibilités, ce qui nécessite une collaboration intercommunale dans ce domaine. Surtout, Morges ne doit pas devenir une cité-dortoir !

Mais voilà: les entreprises qui s'installent à Riond-Bosson sont morgiennes de longue date et ne font que déménager. A notre connaissance, aucune entreprise nouvelle n'est candidate à Riond-Bosson. Pourquoi ?

A propos de la zone d'ordre non contigu

(Zone périphérique selon le projet de règlement de 1986)

Une enquête d'implantation à l'avenue Hugonnet 13, du mois d'avril passé, a attiré notre attention sur la problématique de cette zone.

La zone d'ordre non contigu située au nord des voies CFF (quartiers de Chanel et de Peyrollaz), est aujourd'hui construite, presque à 100%, de maisons familiales et de petits immeubles largement entourés de verdure. L'âge moyen des bâtiments est de 25 à 50 ans; très peu de constructions nouvelles y ont été réalisées récemment.

Avec la spéculation immobilière et la pression générale sur les zones constructibles à Morges, il faut s'attendre dans ce secteur à des démolitions d'immeubles existants, suivies de reconstructions tirant un profit maximum des possibilités offertes par le règlement de 1970 et le projet de règlement de 1986.

L'enquête d'implantation de l'avenue Hugonnet 13 nous donne un avant-goût du bétonnage des zones vertes et des horreurs légalisées qui nous attendent au gré des découpages des parcelles.

Que faire ?

lère solution: il est encore temps - mais c'est le dernier moment - de modifier le règlement de cette zone dans le cadre du travail de la commission du Conseil communal traitant du plan des zones.

2ème solution: promouvoir la réunion de parcelles et exiger des plans de quartier. Compte tenu de la structure actuelle de la zone, cette solution n'est pas la plus efficace.

Affaire à suivre; en attendant, l'ASM tire la sonnette d'alarme !

Sondage piscine - patinoire

Il y a trois mois environ, le parti radical de Morges lançait un sondage en ville pour "connaître l'avis des Morgiens" sur la nécessité de construire une piscine, une patinoire et éventuellement un "parking" en ville.

Rappelons les faits suivants:

- Le sondage n'était pas commandé par les autorités communales.

- Il a recueilli environ 430 réponses. Sur ces 430 réponses, selon l'initiateur du sondage, il y aurait 70% de réponses favorables à la construction d'un ensemble sportif comprenant piscine, patinoire et "parking" au Parc des sports, soit environ 300 Morgiens favorables sur 13'000.

- Forts de cet appui, les initiants ont présenté au Conseil communal une motion demandant à la Municipalité d'étudier rapidement leur projet. Combattue par trois groupes politiques, cette motion a été renvoyée à une commission d'étude.

Posons-nous quelques questions:

1. Est-il normal de se fonder sur un sondage si peu représentatif pour dépenser plus de 20 millions alors que la dette communale dépasse déjà 100 millions ?

2. Si la Municipalité a vraiment l'intention de construire un tel ensemble, pourquoi n'organiserait-elle pas elle-même une consultation populaire ?

3. Il existe dans les tiroirs de la Municipalité un projet de nouvelle patinoire à l'emplacement de l'actuelle. Un budget d'étude de plus de 200'000 francs a été voté, en partie dépensé. Que deviendra ce projet commandé et destiné à garder le Parc des sports comme poumon de verdure ?

4. Lors de la séance de juin du Conseil communal, le groupe GPE a demandé par voie de motion l'étude prioritaire de la construction d'un garage-parc souterrain au Parc des sports. Il considère ce problème comme le plus urgent à résoudre; mais les autorités communales suivront-elles cette requête ?

Plan des zones

Après le dernier référendum, un nouveau projet de plan des zones et de règlement d'application ont été mis à l'enquête ce printemps.
Cette nouvelle étude reprend pour l'essentiel les options de la première en les modifiant légèrement. Nous reviendrons sur ce sujet important dans notre prochain bulletin.

Où en est-on actuellememt ?

- Une commission d'étude du Conseil a été nommée. Elle s'est réunie à plusieurs reprises et devrait rapporter sauf erreur cet automne encore.

- Il est possible que cette commission se scinde et présente deux rapports. Elle pourrait aussi, peut-être, trouver un consensus, ce qui éviterait un nouveau référendum.

La commission est ainsi composée:

Président: M. Philippe Thuner
Membres : Mmes Daisy Ethenoz - Annemarie Magnenat
MM. Bernard Biner - Gerald Collet - Franco del Pero
Gerald Ernst - Claude Fehlmann - Jean-Claude Jotterand
Roger Jordan - Valdy Lagnel - Marc-Antoine Mermoud
Bernard Tétaz - Patrik Vez - Jean-Bernard Gay

La Municipalité est représentée par Mme Francine Jeanprêtre, municipale.
Le secrétariat de la commission est assumé par Mme Juat, secrétaire à la Direction de l'urbanisme.

Sitôt la commission formée, l'ASM lui a fait parvenir une copie de sa prise de position sur la deuxième mise à l'enquête du plan des zones.

Le plan directeur

La Municipalité a chargé la commission communale d'urbanisme d'établir un plan directeur. Il s'agit notamment de remettre à jour des documents partiels antérieurs (exemple: plan directeur des circulations de 1977). Le travail de la commission portera en priorité sur les zones à traiter par plans partiels d'affectation (exemple: secteur Gare-Morgia, La Prairie). Pour la fin de l'année, la Municipalité attend un premier rapport concernant le secteur Gare-Morgia; un deuxième, sur les quartiers de l'ouest (Prairie et Longeraie) suivra l'année prochaine.

La commission est composée de:

MM. Bonnard Alexandre
Golay Yves
Collomb M.-H.
Ortis J.-P.
Mosini Daniel
Haag Henri

Soit un avocat, deux architectes, un urbaniste, un géomètre et un industriel.

Le comité de l'ASM a pu s'entretenir le 13 janvier avec cette commission, en présence d'une délégation municipale. La discussion a porté principalement sur Charpentiers nord et sur le secteur de la Gare. Nous souhaitons vivement que des échanges très fructueux puissent se poursuivre à l'avenir.